

Elections professionnelles 2022

Questionnaire à destination des collectivités territoriales organisant un scrutin

A retourner à la préfecture à compter du 27 octobre 2022 (date limite de dépôt des listes de candidatures)

Identification : Veuillez compléter le nom de la collectivité porteuse du scrutin :

Comité social territorial (CST)

▪ **Recours au vote électronique :**

Oui

Non

▪ **Absence de candidats :**

Oui

Non

SI OUI :

Indiquer le nombre d'inscrits :

Rédiger un procès-verbal de carence à transmettre à la préfecture avant le 08/12/2022

▪ **Candidatures communes :**

Oui

Non

Si OUI, détailler lesquelles :

***Liste commune n°1 : Nom :**

Clé de répartition des voix : ... % pour le syndicatet ...% pour le syndicat

***Liste commune n°2 :**

Nom :

Clé de répartition des voix : ... % pour le syndicatet ...% pour le syndicat

***Liste commune n°3 :**

Nom :

Clé de répartition des voix : ... % pour le syndicatet ...% pour le syndicat

▪ **Pourcentages de femmes et d'hommes composant les effectifs du scrutin (à partir des effectifs femmes/hommes au 01/01/2022)¹:**

Femmes	Hommes

¹ L'information n'est pas sollicitée pour les OPH.